



UPAP/CA/CAT/CPR/04/2024- Doc N°03f

*Original : français*

## GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RENFORCEMENT DE LA REGULATION (GTRR)

18 mars 2024, en distanciel

### NOTE DU SECRETARIAT GENERAL SUR L'ORGANISATION DE LA DEUXIEME EDITION DE LA CONFERENCE DES REGULATEURS POSTAUX AFRICAINS.

Point N°4.6 de l'ordre du jour

<b>1. Objet</b>  Note sur la deuxième édition de la Conférence des régulateurs postaux africains	<b>2. Références/paragraphes</b>  <b>Résolution n°06/UPAP/CA/XLI/2023</b> , relative à la mise en place de la Conférence des régulateurs postaux Africains
<b>3. Décision attendue</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Examiner le document</li><li>▪ Prendre note du thème proposé ;</li><li>▪ Formuler toutes observations ou propositions pertinentes.</li></ul>	

## I. INTRODUCTION

Organisée pour la première fois du 23 au 24 juin 2023, à Dakar au Sénégal, la conférence des régulateurs postaux africains a permis aux participants de discuter sur des questions importantes de la régulation postale et de formuler des recommandations pertinentes. Cette 1<sup>ère</sup> conférence des régulateurs postaux a alors suscité beaucoup d'intérêt auprès des Etats membres de l'UPAP.

Telephone  
Téléphone  
255 27 2543263

Telefax  
Téléfax  
255 27 2543265

Address/Adresse  
Plot 114, Block Z,  
Golf Course, Sekei  
P.O Box 6026, Arusha 23000  
United Rep. of Tanzania  
Rep. Unie de Tanzanie

Website  
Site Web  
[www.upap-papu.africa](http://www.upap-papu.africa)

E-mail Address  
Adresse E-mail  
[sc@papu.co.tz](mailto:sc@papu.co.tz)

C'est ainsi qu'au regard des résultats satisfaisants de la première édition de ladite conférence, le conseil d'administration a, à sa 41<sup>ème</sup> session ordinaire tenue du 29 au 30 août 2023 à Arusha en République unie de Tanzanie, adopté la résolution n°06/UPAP/CA/XLI/2023 portant mise en place de la conférence des régulateurs postaux africains.

En application de cette résolution, le Secrétariat général est chargé de l'organisation de la Conférence des régulateurs postaux africains. Le présent document s'inscrit dans le cadre de l'organisation de la deuxième édition de ladite Conférence qui se tiendra à Arusha, en Tanzanie, à une date qui sera déterminée ultérieurement.

## II. PROPOSITIONS DE THEME ET DE SOUS THEMES

Le thème central retenu pour cette édition est le suivant : « **tendances émergentes du secteur postal et de la régulation à l'ère numérique.** »

Le choix de ce thème se justifie par le nouvel environnement du secteur postal marqué par l'ouverture aux privés et des exigences de plus en plus croissantes des consommateurs de services postaux. Il en résulte alors l'impératif de la transformation digitale pour rester compétitif sur le marché devenu très concurrentiel. La transformation digitale passe nécessairement par l'adoption des Tics qui offrent aux opérateurs postaux des possibilités de développer des services innovants et adaptés. A cet effet, les opérateurs doivent donc être en mesure de saisir pleinement les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies telles que la 5G, l'intelligence artificielle, les Fintech, l'Internet des objets, la blockchain, etc. Toute chose qui permettra aux Postes d'améliorer l'efficacité opérationnelle et d'offrir des services de qualité aux clients.

Toutefois, l'usage des outils numériques n'offre pas que des opportunités, il présente aussi des défis majeurs tels que la mise en place des infrastructures, la formation, la cybersécurité, la protection des données à caractère personnel, etc. Ces problématiques soulevées concernent au premier chef les opérateurs mais il revient aux régulateurs et aux ministères en charge des Postes de déployer respectivement les leviers adéquats de régulation et de réglementation pour les solutionner. Ainsi, doivent-ils être à la hauteur de ces défis en recherchant sans cesse des solutions novatrices d'où l'impératif majeur de mettre en place une régulation postale innovante et adaptée.

Le thème principal de la Conférence fera l'objet d'échanges sur les sous thèmes suivants :

- La digitalisation des activités traditionnelles des opérateurs dans le cadre de la facilitation de l'accès aux produits et la création des services à valeur ajoutée aux clients ;
- Les défis techniques et juridiques de la digitalisation des services postaux ;
- Les techniques et méthodes de la régulation postale pour une digitalisation efficiente des Postes ;
- Le renforcement des capacités sur les nouveaux métiers.

### III. CONCLUSION

La Commission Politique et Régulation est invité à prendre note du présent document et à formuler toutes observations ou propositions pertinentes.